

S²LO

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

Séance du lundi 22 juin 2026

Délibération N° DE_016_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
17	16	15
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
14	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SALEIL.

Présents : Monsieur Lionel BOUNIOL, Madame Patricia BREMOND, Monsieur Jean-Noël BRUGERON, Monsieur Noël LAFOURCADE, Monsieur Thomas PIGNIDE, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Monsieur Jean-Claude SALEIL, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Sébastien BLANC, Monsieur Albert FALCON, Monsieur Rémi ANDRE, Monsieur Cédric CRESPIEN, Monsieur Christophe GACHE, Monsieur Michel GUIRAL, Madame Jessica PAGES CARTIGNY, Monsieur Vincent HERMET

Représentés :

Absents et Excusés : Madame Michèle CASTAN suppléée par Monsieur Cédric CRESPIEN, Monsieur Denis GRAS suppléé par Monsieur Vincent HERMET, Madame Christine HUGON, Monsieur Francis SARTRE suppléé par Monsieur Thomas PIGNIDE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Patricia BREMOND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par

dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

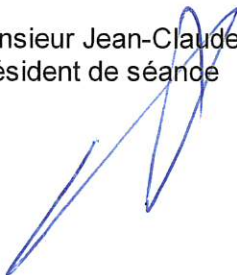
	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	42 147,55	0,00	0,00	16 285,00	42 147,55	16 285,00
Opérations exercice	375 218,02	397 666,82	37 607,95	47 494,40	412 825,97	445 161,22
Total	417 365,57	397 666,82	37 607,95	63 779,40	454 973,52	461 446,22
Résultat de clôture	19 698,75			26 171,45		6 472,70
Restes à réaliser	0,00	0,00	37 898,00	0,00	37 898,00	0,00
Total cumulé	19 698,75	0,00	37 898,00	26 171,45	37 898,00	6 472,70
Résultat définitif	19 698,75		11 726,55		31 425,30	

Jean-Paul POURQUIER se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil syndical vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Jean-Paul POURQUIER pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Claude SALEIL
Président de séance



Madame Patricia BREMOND
Secrétaire de séance

